

Conseil communal de Prilly – Interpellation relative aux heurts urbains

Au soir, des bandes se réunissent dans la rue pour y semer la terreur, pour attaquer les passants, pour troubler la circulation, les transports publics, pour mettre le feu et pour en découdre avec la police.

Les passants sont attaqués à coup d'engins pyrotechniques, ils sont chassés et menacés. Des pétards sont lancés tout azimuts, touchant des gens, des véhicules. La circulation des transports publics et des particuliers est perturbée par la signalisation et les barrières renversées sur les routes.

Des incendies volontaires sont allumés détruisant les biens d'autrui. Les pompiers interviennent pendant que les faiseurs de trouble chante la victoire.

Une grande partie de la population se terre chez elle, d'autres habitants s'affairent à mettre en sécurité ce qui peut l'être pendant que des policiers débordés et lourdement équipés s'essouffent à courir derrière des délinquants légers comme l'air.

Nous ne sommes pas dans une cité de banlieue devenue zone de non-droit, c'était ici au centre de Prilly le soir du 1^{er} août 2021. Des événements similaires s'étaient déjà déroulés, mais jamais avec une telle intensité.

Les citoyens ont droit à la sécurité, ceci tous les jours de l'année et c'est pourquoi je souhaite que la municipalité nous informe en répondant aux questions suivantes, au besoin en relayant des informations qu'elles obtiendraient d'organisation auxquelles des compétences ont été déléguées (POLOUEST, SDIS) :

Question 1 :

Quelles dispositions ont-elles été prises ou envisagées pour éviter aux Prillérans de revivre une telle situation ?

Question 2 :

Heureusement, ça n'est que rarement que la terreur se repand ainsi, mais, faut-il s'attendre à une augmentation de la fréquence de ces événements, par exemple chaque week-end ? Aux fêtes de fin d'année ?
Comment est organisée la prévention ?

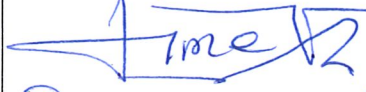
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté que le Conseil communal et les citoyens peuvent attendre.

8 novembre 2021



Fabien Deillon

Et consorts :

Nom	Prénom	Signature
Drayer	Blaisé	
Zo dogome	Vincent	
Deillon-Verner	Mami's	
Eichenberger	Claudio	
RHME	Jean-Jacques	
Hanisch	Youni	